



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

Le président

2503431165K00001 00850

A FR AV
Mr Régis RAVAT
Président
2811 chemin de Saint-Paul
PARC LOUIS RIEL
30129 MANDUEL

Paris, le 7 décembre 2020

Monsieur le président,

Vous avez saisi le Conseil supérieur de l'audiovisuel, en votre qualité de président de l'association Francophonie Avenir (AFRAV), au sujet de la dénomination de la chronique « *vrai ou fake* », régulièrement diffusée par France 2 au sein du journal de 20h.

Le Conseil a examiné votre saisine lors de sa séance du 4 novembre 2020.

L'article 39 du cahier des charges de France Télévisions prévoit que, « *tendant à être une référence dans l'usage de la langue française, France Télévisions contribue à sa promotion et à son illustration [...]. Elle veille à l'usage et au respect de la langue française par le personnel intervenant sur ses services [...] et, notamment, proscriit les termes étrangers lorsqu'ils possèdent un équivalent en français* ». Par ailleurs, la recommandation du Conseil du 18 janvier 2005 prévoit que, « *s'agissant des marques elles-mêmes, [...] elles peuvent être [...] utilisées en France sans traduction. Toutefois, les personnes publiques [...] ne peuvent employer de marques constituées d'un terme étranger, dès lors qu'il existe un terme français équivalent approuvé dans le cadre des dispositions réglementaires relatives à l'enrichissement de la langue française [...]. Ces dispositions s'appliquent notamment aux titres d'émissions qui ont fait l'objet d'un dépôt à titre de marque. Ainsi, les sociétés publiques de télévision [...], à la fois soumises à la législation sur les sociétés anonymes et investies d'une mission de service public [...], ne peuvent attribuer à leurs émissions un titre constitué de termes étrangers [...]* ».

Dans ces conditions, le Conseil a alerté le groupe France Télévisions sur la nécessité de traduire le terme anglais « *fake* » dans l'ensemble des titres de programmes.

Je vous prie de croire, monsieur le président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Roch-Olivier MAISTRE

Monsieur Régis RAVAT
Président de l'A.FR.AV
2811 chemin de Saint-Paul - Parc Louis Riel
30129 MANDUEL



2503431165K0000120101